

J.I.1.1/1

*Le Chef du Département des Postes et Chemins de Fer,
M. Pilet-Golaz,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L manuscrite

Berne, 26 février 1938

Vous vous souvenez de la conversation que nous avons eue, vous et moi, après la séance du Conseil fédéral dans laquelle celui-ci décida de solliciter pour M. Frölicher l'agrément du gouvernement allemand¹. Revenant sur ma proposition de pressentir auparavant M. Vallotton, vous m'avez demandé si je croyais qu'il tenait vraiment à la diplomatie; si tel était le cas, Mon Dieu, vous pourriez peut-être songer à lui pour le poste de Washington, M. Peter atteignant la limite d'âge en 1939. Vous avez bien voulu, sur mon désir et je vous en remercie encore, m'autoriser à en parler à M. Vallotton.

L'occasion s'est présentée quelque temps plus tard. Il va de soi que M. Vallotton ne m'a pas donné de réponse immédiate; il a désiré réfléchir. C'est aujourd'hui chose faite et voici sa détermination:

Le poste de Paris l'aurait intéressé; peut-être aussi le poste de Berlin. Mais ni l'un ni l'autre ne lui ont été offerts. Celui de Washington, secondaire à ses yeux, l'attire d'autant moins qu'il ne sera libre qu'au cours de 1939. Il s'agirait donc d'une promesse politique et les parlementaires de 1938 en connaissent l'inanité; il n'entend pas qu'on en articule une seule à son bénéfice.

Il lui paraît préférable que le Conseil fédéral garde toute son indépendance pour désigner, en temps voulu, la personne qui lui paraîtra la plus qualifiée et que lui-même conserve de son côté sa totale indépendance envers le Conseil fédéral. Celui-ci, depuis 13 ans qu'il travaille à Berne, ne lui aurait jamais donné la moindre marque de confiance, réservant les honneurs et les charges à ceux qui ébranlent la coalition gouvernementale, non pas à ceux qui s'efforcent de la sauver encore.

Il a, d'ailleurs, exprimé le désir très net – aimant les situations claires – que vous sachiez ce qui précède. C'est la raison pour laquelle je ne me suis pas borné à vous faire part de sa seule détermination.

Bien entendu, je suis toujours à votre disposition pour causer.

Croyez, Monsieur le Conseiller et cher Collègue, à mes sentiments bien dévoués.

1. Cf. la séance du 11 février 1938 (E 1004.1 1/370, N° 223).